

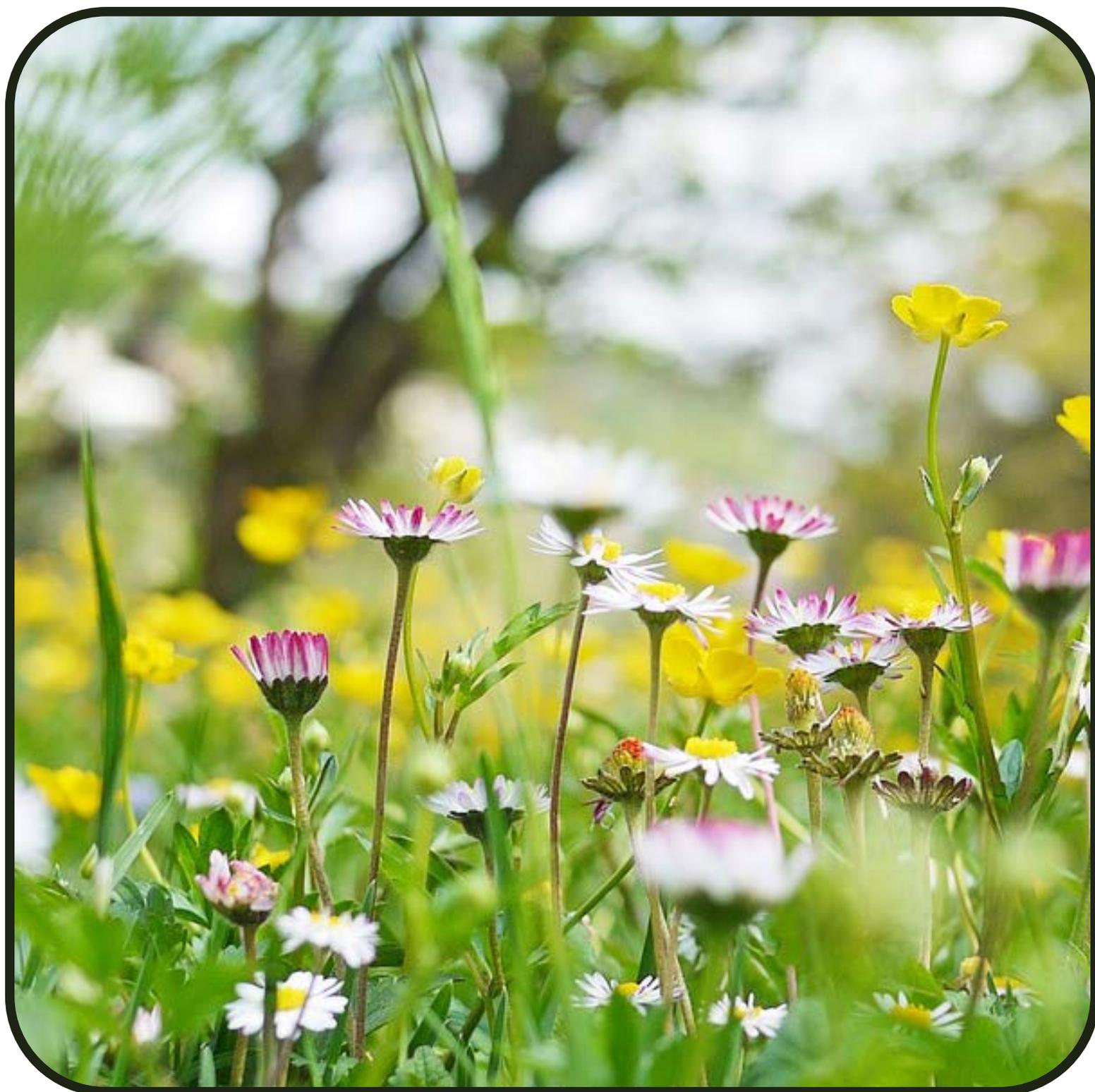


LE

N°296

ROINVILLE INFOS

LE JOURNAL MUNICIPAL JANVIER/FÉVRIER



LE PRINTEMPS APPROCHE !

INFORMATIONS PRATIQUES



SITE INTERNET DE LA MAIRIE
WWW.MAIRIE-ROINVILLE.FR

01 64 59 72 82
2 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
91410 ROINVILLE SOUS DOURDAN



VOTRE MAIRIE



HORAIRES D'OUVERTURES :

Du lundi au vendredi
8h30 - 12h00 et 14h00 - 17h00
Samedi
8h30 - 12h00



NOUS CONTACTER :

Courriel de l'école :
0910073k@ac-versailles.fr

Courriel des parents d'élèves :
pe2roinville@gmail.com



L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE :

Accueil administratif, communication & état civil
contact@mairie-roinville.fr

Service urbanisme
urbanisme@mairie-roinville.fr

Service culturel
bibliothèque@mairie-roinville.fr

LES PHARMACIES DE GARDE MONPHARMACIEN.IDF.FR



17
MARS | La martinier
Saint Arnoult

31
MARS | Saint martin
Etampes

24
MARS | De Limours
Limours

7
AVR | Levert
Breuillet

07 57 54 20 61

DÉCHÈTERIE DOURDAN

Lundi : 9H - 12H45 et 14H - 17H45 Samedi : 9H - 12H45 et 14H - 17H45
Mercredi : 9H - 12H45 et 14H - 17H45 Dimanche : 9H - 12H45
Vendredi : 14H - 17H45

CHÈRES ROINVILLOISES, CHERS ROINVILLOIS,

Je vous souhaite, au nom du conseil municipal et de l'ensemble des agents communaux, nos meilleurs vœux de santé et de sérénité en 2024 !

Cette nouvelle année s'ouvre avec de nombreux projets qui vont se réaliser et de nombreux nouveaux projets pour notre village ! Je vous laisse en prendre connaissance dans les différents articles de ce journal et n'en retiendrai qu'un : la modernisation de notre éclairage public. Engagement de campagne de 2020, vecteur d'économies d'énergie massive pour notre commune, ce projet porté depuis 2021 va finalement voir le jour, concrètement et sous vos yeux, à partir de ce printemps. Vous verrez progressivement apparaître dans vos rues des ampoules LED, des horloges astronomiques, des candélabres plus uniformes et plus esthétiques.

Les délais qui séparent le lancement de cet investissement de sa réalisation sont la représentation la plus pure de l'un des maux français les plus connus : la lenteur administrative. Vous le savez, les communes comme les nôtres n'ont plus les moyens qu'elles ont pu avoir par le passé. Nous devons donc rechercher activement des subventions de l'État, de la région, du département ou d'autres opérateurs publics pour financer nos investissements. Ce sport méconnu, comme la décrit notre sénateur Jean-Raymond HUGONET lors de la cérémonie des vœux, est semé d'embûches. Les dossiers administratifs à remplir sont parfois complexes, toujours fastidieux. Les délais d'instructions et de notifications sont opaques, toujours incertains. Enfin, lorsque les investissements sont supérieurs à certains montants, ils nécessitent la production de marchés publics. Tout aussi longs. En somme, vous l'aurez compris : investir pour moderniser et dynamiser notre village est un travail de longue haleine. C'est surtout devenu un parcours labyrinthique, truffé de dédales, qui a pour objectif final de décourager les plus vaillants d'entre nous.

Appels à projets, dotations aux communes, contrats ruraux, dispositifs régionaux, etc. L'ensemble de ces dispositifs de subvention flèchent nos investissements vers les objectifs qui ont été sélectionnés par d'autres collectivités (État, région, département). Ce ne sont pas toujours les nôtres. Ce ne sont pas toujours vos demandes. Vous me parlez souvent de voirie mais où sont les subventions pour nos routes? Nous sommes en train d'utiliser les dernières subventions de la voirie, mises en place par le département et – bien évidemment – non-renouvelées. Vous me demandez souvent de refaire les trottoirs mais saviez-vous que le département ne subventionne pas la réfection des trottoirs dans leur intégralité mais uniquement les bordures touchant une route départementale ? Comble de l'absurdité. Lorsque j'explique cela aux habitants de la rue du Général De Gaulle ou de l'Allée du 6 juin 1944, nous rigolons ensemble. D'un rire jaune. Vous me demandez souvent de sécuriser la route des Loges mais saviez-vous que la réfection efficace et pérenne de cette route, fortement dangereuse et en grande partie à Saint-Cyr-sous-Dourdan, coûterait près de 400 000 € ? Un coût prohibitif pour le village de Saint-Cyr-sous-Dourdan. A fortiori en l'absence de subventions. Comment faire dès lors ? Travailler. Rechercher. Innover. Lutter. Ne rien lâcher. Vous nous avez élu pour cela. Et nous sommes, notamment, là pour cela. Nous allons donc continuer, en 2024 et au-delà. Car vous le méritez. Notre village le mérite.

En vous souhaitant une excellente continuation et en demeurant à votre disposition pour toute aide ou toute information,

Respectueusement vôtre,

P.S : Merci à Shanon pour son aide !

Guillaume BELLINELLI

06 34 45 00 71



Rencontrez votre maire le samedi de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous et sur rendez-vous dans la semaine.



Suivez l'actualité de votre maire et de la commune
facebook.com/guillaume.bellinelli.39

Les procès-verbaux et les comptes-rendus complets de chaque conseil municipal seront à retrouver sur le site Internet de la commune en cours de refonte. Il en va de même concernant les conseils communautaires dont les procès-verbaux sont présents sur le site internet de la CCDH.

Conseil municipal du 22 décembre 2023

Numéro	Délibération	Vote
1	Cession partielle du chemin rural n°44	14 voix pour
2	Dénomination de voie publique	13 voix pour 1 abstention
3	Règlement intérieur d'utilisation des salles communales et conventions de location des salles Saint-Denis et grange de Malassis applicables au 1er janvier 2024	14 voix pour
4	Mise à disposition de locaux communaux à finalité associative, syndicale et politique	14 voix pour
5	Désignation du référent déontologue des élus	14 voix pour
6	Lancement d'une concertation des zones d'accélération des énergies renouvelables	14 voix pour
7	Adhésion au SMOYS au titre de la compétence « mobilité électrique »	10 voix contre 4 voix pour
8	Loyers de deux logements communaux	12 voix pour 2 voix contre
9	Décision modificative n°1	11 voix pour 2 voix contre 1 abstention
10	Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2024	14 voix pour
11	Convention de coopération avec la CCDH pour l'achat de billetterie pour les jeux olympiques et les jeux paralympiques de Paris 2024	11 voix pour 2 voix contre 1 abstention
12	Don aux associations « Les Restos du Cœur » et « La Croix Rouge »	14 voix pour
13	Création d'un emploi permanent d'adjoint d'animation à temps complet et mise à jour du tableau des effectifs	14 voix pour

Nouvelle Information

Le site Internet de la mairie étant en cours de modernisation, les comptes rendus des conseils municipaux sont disponibles à la mairie ou par courriel dans l'intermède.



Rendez-vous
sur [iadfrance.fr](https://www.iadfrance.fr)



Louise **LEROY**



06 47 71 92 55



louise.leroy@iadfrance.fr



iad France

Votre conseillère* immobilier sur Roinville et ses alentours

*EI LEROY, mandataire indépendant en immobilier (sans détention de fonds), agent commercial indépendant de la SAS I@D France immatriculé au RSAC de Evry sous le numéro 522243385, titulaire de la carte de démarchage immobilier pour le compte de la société I@D France SAS.

LA MAIRIE MET A DISPOSITION DE SES CITOYENS :



PanneauPocket

TÉLÉCHARGEZ
GRATUITEMENT
L'APPLICATION

Pour être
ALERTÉ
INFORMÉ
PRÉVENU

Les événements locaux,
l'actualité et les alertes de la
Commune sont toujours
dans votre poche, où que
vous soyez, quand vous le
souhaitez.



*Le message affiché sur le téléphone ci-dessus est un exemple, renseignez-vous auprès de votre mairie pour plus d'informations.

VIE ÉCONOMIQUE

LES SUITES DU PROJET ALDI

Le projet de rénovation de la place du Vieux Théâtre avance. Comme indiqué lors du numéro 295 du Roinville infos, l'enseigne ALDI a envoyé à l'été 2023 un avant-projet de nouveau magasin de 999 mètres carré (+150 mètres carré de surface commerciale par rapport au bâtiment actuel) couplé à un nouveau bâtiment commercial de 300 mètres carré (exigé par la mairie pour y insérer des commerces ou des professionnels de santé), en lieu et place de l'actuelle boulangerie, aux architectes des bâtiments de France (ABF) pour avis. Pour rappel, la direction d'Aldi a indiqué perdre l'année dernière 20% de son chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente et que, si une solution n'est pas trouvée pour l'agrandissement de leur magasin, le magasin sera laissé en l'état ou transféré dans une commune voisine de Roinville. Après un premier avis négatif de l'ABF pour différents motifs (volumétrie, choix des matériaux, teinte, toiture terrasse, panneaux photovoltaïques, parking peu paysagé et végétalisé), une seconde

réunion de concertation a été organisée le 24 octobre 2023 entre la direction d'Aldi, l'ABF et l'équipe municipale. L'ABF y a effectué plusieurs suggestions esthétiques et techniques que la direction d'Aldi doit prendre en compte si elle veut que son projet soit validé :

- 1) Retravailler la volumétrie du magasin pour avoir des parties ouvertes et fermées tout en travaillant le haut-vent (en zinc et aluminium) et opter pour des teintes beaucoup plus foncées pour que le magasin en forme de cube se fonde dans l'environnement ;
- 2) Retravailler le calepinage pour disposer de bâtiments de qualité ;
- 3) Intégrer plus d'éléments vitrés et des bandeaux en aluminium ;
- 4) Pour le parking, renforcer l'alignement d'arbres et la haie existante le long de la route départementale, éviter les places de parking en evergreen mais préférer des dalles enherbées. Envisager la plantation d'arbres (tilleuls) en quinconce ou les décaler de 5 mètres par rapport à la route départementale pour cacher le magasin et faire en sorte qu'ils se fondent dans l'environnement

5) Les panneaux photovoltaïques seront acceptés sur le toit-terrasse.

6) Envisager la création d'une voie douce au bout du magasin ALDI, voire un second accès routier – peut-être via une nouvelle signalétique au sol. La direction d'ALDI doit dès lors déposer un nouvel avant-projet intégrant ces suggestions à l'ABF pour qu'il le prévalide dans les prochaines semaines. Dès que nous aurons reçu cet avant-projet et que le cadrage des différentes étapes (instruction des permis de démolition et de construire, construction du nouvel ALDI, construction du nouveau bâtiment pour les commerces et/ou les professionnels de santé) sera effectué, nous vous le confirmerons dans un nouvel article.



LES MARCHÉS DU 29 OCTOBRE ET DU 26 NOVEMBRE

Les marchés du 29 octobre et du 26 novembre se sont tenus sur la place du vieux théâtre (place d'Aldi). Étaient présents le vendeur de produits locaux et bios 'Le Haricot Magique', les délices de Tony pour ses délicieuses pizza et plats fait maison et d'autres exposants de divers produits comme le boulanger avec son pain et ses viennoiseries fraîches. N'hésitez à venir faire vos courses lors du retour du prochain marché de produits locaux en mars prochain !



URBANISME

INFORMATION D'URBANISME

Chaque modification ou construction extérieure sur votre terrain doit faire l'objet d'un dépôt d'une demande d'autorisation d'urbanisme auprès des services de la mairie. Il peut s'agir d'une déclaration préalable (construction, travaux, installation et aménagements non soumis à permis de construire tels que des projets de clôture, fenêtre, velux, brise-soleil, panneaux photovoltaïques, toiture, abri de jardin, etc.). Vous devez, auquel cas, déposer le formulaire CERFA n°13404*11 auprès de la mairie. Il peut aussi s'agir d'une demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes, ou réaliser des travaux de démolition pour reconstruction (formulaire CERFA n°13406*12), voire une demande de permis de construire (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes qui permet de réaliser une construction ou d'effectuer des travaux sur une construction existante – formulaire CERFA 13409*12). L'ensemble de ces formulaires se trouvent sur l'Internet ou peuvent être demandés à la mairie. Dès que vous avez un projet mûri, n'hésitez pas à solliciter la mairie pour une réunion préalable qui permettra de cadrer votre future demande d'autorisation.

Vous devez ensuite déposer le formulaire en trois exemplaires auprès de la mairie. Les délais sont les suivants : Déclaration préalable de travaux : Le délai d'instruction est de 1 mois à partir de la date de dépôt de la déclaration complète en mairie. Dans le cas où votre déclaration est incomplète, la mairie dispose d'un délai d'un mois à partir de la date de réception ou du dépôt de votre déclaration à la mairie pour

vous adresser une lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique pour vous demander les pièces manquantes. Vous avez alors 3 mois à compter de sa réception pour envoyer les pièces demandées. Si vous ne les fournissez pas, votre déclaration préalable sera considérée comme rejetée. Le délai d'instruction démarre quand votre dossier est complet.

Dans le cas où votre parcelle/terrain se situe dans une zone placée sous le contrôle des architectes des bâtiments de France (ABF) telles que la zone autour de l'Église Saint-Denis et celle autour du Châteaupers dans notre village, le délai à disposition des ABF pour donner leur accord est d'un mois. Les ABF peuvent donner un accord, un accord avec prescriptions afin que le projet ne porte pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords ou un refus. À réception de l'avis des ABF, la mairie dispose d'un délai de 7 jours, à compter de la réception de la décision de l'ABF, pour saisir le préfet de région en vue d'une contestation.

Permis de construire : Pour une maison individuelle, le délai d'instruction est de 2 mois à partir de la date de dépôt du dossier complet en mairie. Pour les autres projets, le délai est de 3 mois. Dans le cas où votre dossier est incomplet, la mairie dispose d'un délai d'un mois à compter de la réception ou du dépôt de votre demande de permis à la mairie pour vous adresser par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique une demande de pièces manquantes. Vous avez dès lors 3 mois pour envoyer les pièces demandées. Si vous ne les fournissez pas, votre demande de

permis sera considérée comme rejetée. Le délai d'instruction démarre enfin quand votre dossier est complet.

Dans le cas où votre parcelle/terrain se situe dans une zone placée sous le contrôle des architectes des bâtiments de France (ABF) telle que la zone autour de l'Église Saint-Denis ou celle autour du Châteaupers dans notre village, le délai à disposition des ABF pour donner leur accord est de deux mois. Les ABF peuvent donner un accord, un accord avec prescriptions afin que le projet ne porte pas atteinte à la conservation ou à la mise en valeur du monument historique ou des abords ou un refus. À réception de l'avis des ABF, la mairie dispose d'un délai de 7 jours, à compter de la réception de la décision de l'ABF, pour saisir le préfet de région en vue d'une contestation.

À la fin du délai d'instruction de votre dossier, la mairie signe la décision qui vous est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception. Plusieurs réponses existent :
1) La règle veut que quand votre demande de travaux est acceptée, vous ne recevez pas de réponse. Le silence de la mairie vaut décision d'acceptation ou de non-opposition à vos travaux. Vous pouvez dès lors démarrer vos travaux ! Si vous le souhaitez et sur votre demande, la mairie doit vous délivrer un certificat de non-opposition pour faire valoir vos droits ;
2) La mairie peut avoir des réserves sur vos travaux et ainsi prendre un arrêté avec des règles spécifiques à respecter. Vous devez alors exécuter les travaux en suivant ces règles imposées. Les motifs de la décision et les voies et délais de recours sont toujours précisés

dans l'arrêté ; 3) La mairie peut refuser votre projet par un arrêté d'opposition. Les motifs de la décision et les voies et délais de recours sont toujours précisés dans l'arrêté. Lorsque vous avez reçu la validation de la mairie, vous devez alors afficher le permis de construire ou la déclaration préalable de travaux

sur votre terrain. Cet affichage doit rester en place pendant toute la durée du chantier et être visible de l'extérieur. Durant deux mois à partir du 1er jour d'affichage sur le terrain, vos voisins ou tous justiciables peuvent contester l'autorisation accordée via un recours gracieux auprès de la mairie.

Enfin, lorsque vos travaux sont terminés, n'oubliez pas d'envoyer à la mairie une déclaration attestant l'achèvement et la conformité de vos travaux (DAACT), soit le formulaire CERFA 13408*09. À réception, la mairie prendra contact avec vous pour une visite de conformité.

LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DÉPOSÉES EN 2023

Date de dépôt	Date de l'affichage	Adresse	Nature des travaux	Date de l'arrêté	Avis
26/09/2023	28/09/2023	1 chemin des Murgers	Rénovation fenêtres	12/10/2023	Favorable
04/10/2023	09/10/2023	2 chemin de la Beslière	Clôture et 2 portails	16/10/2023	Favorable
09/10/2023	09/10/2023	Route de Poissard	Parcelle de toiture	13/10/2023	Défavorable
09/10/2023	09/10/2023	3 allées des peupliers	Panneaux photovoltaïques	08/11/2023	Favorable
07/10/2023	12/10/2023	Route de Poissard le moulin	Générateur photovoltaïque	16/10/2023	Favorable
16/10/2023	18/10/2023	2 chemin des buissons fleuris	Changement portail	16/11/2023	Favorable
17/10/2023	18/10/2023	12 rue de la butte aux loups	Ré affectation bâtiment existant	17/11/2023	Favorable

LES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉPOSÉS EN 2023

Date de dépôt	Date de l'affichage	Adresse	Nature des travaux	Date de l'arrêté	Avis
01/06/2023	01/06/2023	2 route de la Vallée	Abri de piscine	-	Favorable

NOUVEAUTÉ : L'ACTU IMMOBILIÈRE BY LOUISE LEROY CONSEILLÈRE EN IMMOBILIER IAD À ROINVILLE ET SES ALENTOURS

Pour débiter cette nouvelle année, voici un article sur le DPE (Diagnostic de performance énergétique) et son impact sur le prix de vente.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un DPE : c'est un outil qui permet d'estimer la consommation d'énergie d'un logement et d'évaluer ainsi son impact écologique en termes d'émission de gaz à effet de serre. L'étiquette énergétique de votre maison sera ainsi classée de A pour les logements dotés d'un excellent niveau de performance énergétique, jusqu'à G à l'inverse, qui signale que le logement est énergivore. Il a pour objectif d'informer l'acquéreur ou le locataire sur la «valeur verte», de recommander des travaux à

réaliser pour l'améliorer et d'estimer ses charges énergétiques.

Dans le marché immobilier actuel, la prise de conscience écologique s'accompagne d'un intérêt croissant pour la performance énergétique des logements. Mais comment cette tendance influence-t-elle concrètement le prix de vente ? Une étude du marché révèle des disparités notables, invitant les propriétaires et acquéreurs à prêter une attention particulière au Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) des biens.

Le DPE, loin d'être un simple indicateur, est devenu un outil de négociation

puissant. Les biens classés F et G voient leur prix discuté à la baisse, permettant aux acheteurs d'anticiper les coûts des travaux de rénovation nécessaires.

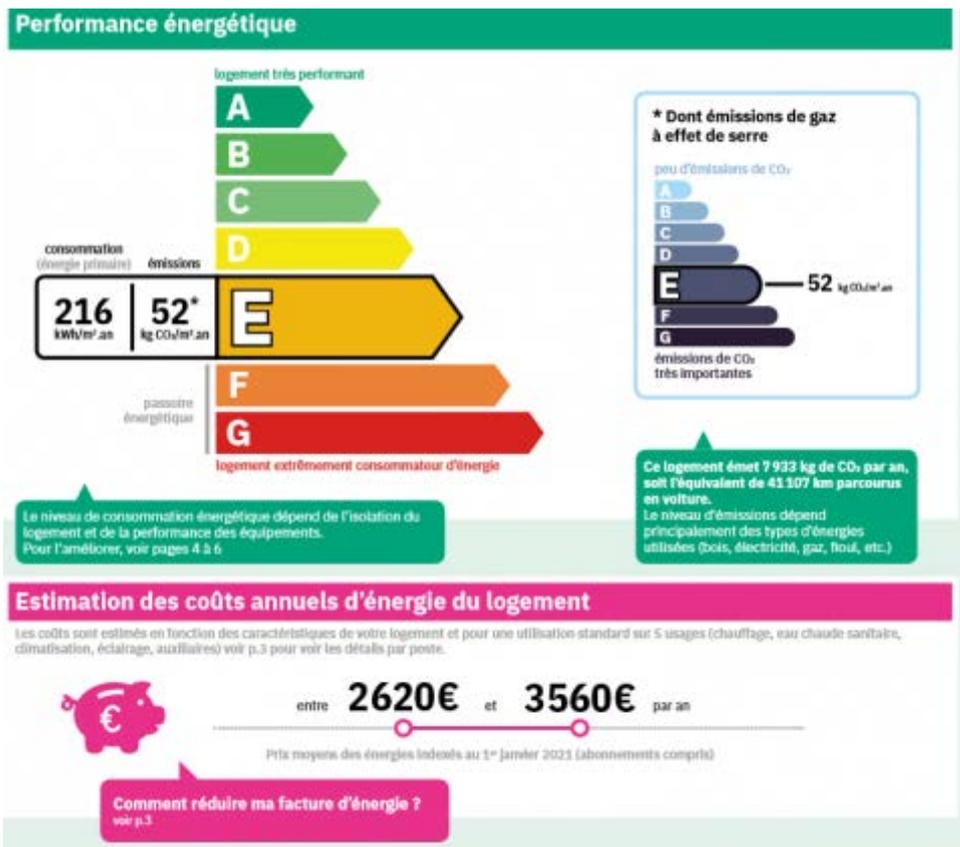
Les effets du DPE sur le prix de vente ne sont pas uniformes et varient selon la typologie du logement et la localisation géographique.

En conclusion, le DPE est désormais un critère de poids dans la valorisation immobilière. Si la décote des logements énergivores semble faire consensus, l'augmentation de la valeur des biens écoresponsables reste conditionnelle et moins prévisible. Les propriétaires envisageant de vendre, tout comme les acheteurs en quête d'une acquisition,

feraient bien de prendre en compte ces éléments dans leur stratégie. Reste à voir comment cette tendance évoluera et si la valorisation des logements vertueux se généralisera à l'avenir. Qu'en pensez-vous ? La performance énergétique deviendra-t-elle le critère de sélection primordial sur le long terme ?



Louise LEROY
 ☎ 06 47 71 92 55
 ✉ louise.leroy@iadfrance.fr



TRAVAUX, TÉLÉCOMMUNICATIONS, VOIRIE & ENTRETIEN DE LA COMMUNE

INSTALLATION DE BANCS POUR LE TENNIS CLUB DE ROINVILLE

Depuis le début de l'année 2023, la municipalité a décidé d'améliorer et d'embellir nos espaces publics communaux ! Récemment, l'installation de bancs aux abords des terrains de tennis ont permis plus de confort pour nos associations sportives. Une réflexion est en cours pour identifier les endroits les plus favorables et nécessaires à cet embellissement. Si vous avez des idées et des propositions pour ce projet, n'hésitez pas à les suggérer à la mairie par courriel (contact@mairie-roinville.fr) ou par courrier afin que nous puissions les incorporer dans notre projet global.



RÉUNIONS PUBLIQUES DE LA BUTTE-ROUGE DU 21 OCTOBRE ET DU 4 NOVEMBRE 2023

À l'automne 2023, l'équipe municipale a organisé deux réunions publiques avec les habitants de la Butte-Rouge les 21 octobre et 4 novembre 2023 afin de débloquer la situation pour accompagner les riverains à rénover leur place privée, fortement détériorée et sujette à inondation. Plusieurs problématiques sont apparues : 1) La réfection de la place ne pourra être effectuée qu'avec la création d'un puisard central captant les eaux pluviales et une grille relativement profonde à l'entrée de la place. La nouvelle place devra donc être partiellement inclinée de façon à ce que les eaux pluviales se jettent dans le puisard et évite d'inonder les maisons des riverains. Un travail de recherche des réseaux d'eaux pluviales et d'expertise des futurs travaux a été

proposée par la mairie en lien avec le syndicat de l'Orge (SYORP); 2) La parcelle séparant la route départementale de la place privée appartiendrait encore à l'entreprise COLAS et n'aurait jamais été rétrocédée aux riverains ou à la mairie depuis la création du lotissement. Un travail de recherche dans les archives a été proposé par la mairie ; 3) Afin de ne pas endommager la future nouvelle place, il a été proposé d'étudier la possibilité de déplacer l'entrée sur la place au centre de celle-ci et d'y affecter des bornes semi-enterrées d'apports volontaires pour les poubelles jaunes. Un travail de prise de contact avec le département et le syndicat des ordures ménagères (SIREDOM) pour étudier la faisabilité de ces deux options a été proposé par la mairie. Une première

réunion de travail avec le SYORP doit avoir lieu courant février sur le premier point et une seconde réunion de travail avec le SIREDOM devrait suivre dans la seconde moitié du mois de février sur le troisième point.

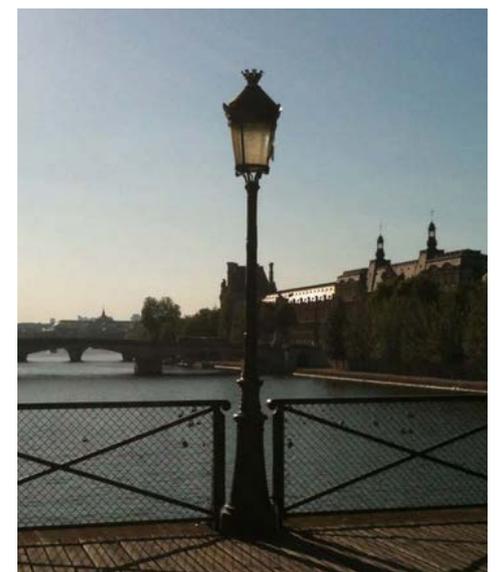
Jean-Yves SANCHEZ
Adjoint aux travaux



PROJET D'INVESTISSEMENT DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Engagement de campagne de 2020 et investissement majeur pour notre village, le projet de modernisation de l'intégralité de notre éclairage public entre dans sa dernière phase. Après la subvention non-reçue de 2021, la double demande de subvention victorieuse à l'État notifiée à l'été 2022 et à la région Île-de-France notifiée à l'automne 2022, la préparation et le lancement du marché public au premier semestre 2023, la réunion de présentation du projet en septembre 2023, la réception des mémoires techniques des entreprises intéressées en octobre 2023 et la sélection de la meilleure offre en novembre 2023, la municipalité va désormais lancer les travaux, avec le prestataire victorieux du marché public INEO-EQUANS, entre

février et juin 2024 ! Dans les prochaines semaines, vous verrez progressivement votre éclairage public être modernisé ! Pour rappel, ce projet à environ 160 000 € constitue un investissement colossal pour notre commune. Il sera financé sur fonds propres, sans emprunt. Il cherche à réduire drastiquement nos consommations énergétiques et notre empreinte carbone (baisse de 50% de la consommation à terme) grâce à l'installation d'ampoules LED et d'horloges astronomiques (les lumières s'éteignent quand le soleil se lève et réciproquement) dans l'ensemble de nos candélabres tout en modernisant et embellissant nos équipements avec l'uniformisation de nos candélabres autant que faire se peut.



Lise DUHAY adjointe
au développement
durable



FLEURISSEMENT DU CIMETIÈRE POUR LE 1ER NOVEMBRE

Pour la Toussaint et la fête des défunts du début novembre ainsi que pour la commémoration du 11 novembre, le cimetière communal a été nettoyé et fleuri pour rendre hommages à toutes ces personnes chères à nos cœurs. Nous remercions vivement le service technique pour ce travail.

Jean-Yves SANCHEZ
Adjoint aux travaux



DÉVELOPPEMENT DURABLE & TRANSPORTS

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS À PARTIR DU 1ER JANVIER 2024

Depuis le 1er janvier 2024, la généralisation du tri à la source des biodéchets a débuté. Pour rappel, les biodéchets sont composés à 80% d'eau et les incinérer est inutilement énergivore. Les enfouir génère en revanche du méthane, un gaz au pouvoir de réchauffement global 25 fois supérieur à celui du CO₂. Il n'y a donc que des avantages à les trier pour les valoriser ! Mais qu'est-ce que sont les biodéchets ? Il s'agit des déchets verts et des déchets alimentaires (coquille d'œufs, pots de fruits et légumes, restes de viandes et de poissons). Ces déchets alimentaires représentent 30% des déchets ménagers globaux dans l'Essonne et 83 kg par Français et par an ! Pourquoi nous avons tout à y gagner ? D'une part, un tel tri permettra de développer une économie locale et circulaire. Trier et valoriser les biodéchets, c'est créer des emplois, développer des plateformes industrielles

ou des filières agricoles, renforcer la cohésion des territoires. D'autre part, cela permettra d'optimiser la gestion des déchets pour notre collectivité. Une fois passé l'investissement initial, le tri des biodéchets a un impact limité sur les coûts de gestion. Il conduit à une réduction de la production d'ordures ménagères résiduelles et à une augmentation de la collecte dans le bac jaune, en raison d'un meilleur tri par les ménages. Enfin, cela apportera une réponse concrète et locale à des grands défis. En triant les biodéchets, nous évitons l'émission de plus de 800 000 tonnes de gaz à effet de serre. En les valorisant sous forme de biogaz ou de fertilisants, nous oeuvrons pour la souveraineté énergétique et alimentaire du pays ! Qu'est-ce que cela va changer pour vous à Roinville ? Notre syndicat des ordures ménagères (le SIREDOM) est en train de créer une nouvelle usine de tri qui sera prête dans le courant

de l'année 2025. En 2024, nous vous fournissons donc gratuitement de nouveaux bacs à compostage ainsi qu'une formation (**La réunion est fixée le 16 mars à 14h00 à la Grange**) pour vous expliquer comment les utiliser. Nous vous incitons à utiliser ces bacs pour créer du compost qui pourra fournir un fertilisant naturel pour vos jardins, les espaces verts de la commune ou les agriculteurs. En 2025, lorsque la nouvelle structure de tri du SIREDOM sera en service, vous recevrez des sacs séparés où vous devrez déposer uniquement vos biodéchets. Le SIREDOM triera ensuite ces sacs des autres, quand bien même ils seront dans le même bac ou la même poubelle. Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler la mairie ou le SIREDOM.

Vous pourrez également en trouver sur ecologie.gouv.fr/biodechets.

COHABITATION ENTRE CHASSEURS ET PROMENEURS À ROINVILLE

Afin d'améliorer et de faciliter la cohabitation entre les chasseurs, promeneur et randonneurs, la municipalité souhaitait vous offrir, à l'échelle de notre commune, quelques informations et règles de bon sens à suivre. En effet, pour les promeneurs, il peut parfois apparaître effrayant de se balader pendant les périodes de chasse, les tirs pouvant raisonnés de manière forte en raison du relief et favorisés un sentiment de proximité non-systématiquement justifiés et rationnels. Pour les chasseurs parallèlement, il est parfois difficile de devoir rappeler à certains promeneurs que l'on ne peut marcher sur et traverser que les parcelles publiques et que la courtoisie est un préalable à tout. Vous trouverez donc un récapitulatif des périodes de chasse ainsi que quelques règles que les promeneurs doivent connaître pour profiter sereinement de nos chemins et sentes communaux magnifiques. Il est à noter que les chasseurs de la société de chasse de Roinville, quant à eux, se voient rappeler à chaque chasse les règles de sécurité et leurs devoirs par le président de notre société locale, M. Jacky MARTIN. S'agissant des chasses privées dans la commune, elles suivent des règles équivalentes mais s'inscrivent dans une organisation et calendrier qui leur sont propres et potentiellement différents de celui de la société de chasse roinvilloise. Sur ces dernières chasses privées, la mairie ne dispose malheureusement pas d'informations à communiquer aux administrés :

- o D'après l'arrêté préfectoral n°2023-DDT-SE, les horaires quotidiens, pendant lesquels la chasse est autorisée, sont limités comme suit : 1) du 17 septembre 2023 au 31 octobre 2023, de 9h à 18h ; 2) du 1er novembre

2023 au 15 janvier 2024, de 9h à 17h ; 3) du 16 janvier au 29 février 2024, de 9h à 18h ;

- o Ces limitations d'horaires ne s'appliquent aux modes de chasse suivants : la chasse à l'affût ou à l'approche du grand gibier soumis à plan de chasse ; la chasse à tir, à l'affût ou à l'approche du renard et du sanglier ; la chasse à courre ; la chasse à poste fixe du corbeau freux, de la corneille noire, de la pie bavarde, de l'étourneau sansonnet, du geai des chênes et des pigeons ; la chasse du renard, du blaireau, de la belette, du putois, de la martre, du ragondin, du rat musqué, du vison d'Amérique et de la fouine. Ces chasses sont autorisées « de jour », soit le temps qui commence une heure avant l'heure légale de lever du soleil au chef-lieu du département et finit une heure après l'heure légale de son coucher ;

- o La chasse au gibier d'eau à la passée n'est autorisée qu'à une distance maximale de 30 mètres de la nappe d'eau 2 heures avant le lever du soleil et 2 heures après le coucher du soleil ;

- o Certaines dérogations aux horaires évoqués précédemment s'appliquent régulièrement d'année en année concernant certaines espèces de gibier : le chevreuil peut être chassé du 1er juin 2023 au 29 février 2024 ; le daim du 1er juin 2023 au 29 février 2024 ; le cerf du 1er septembre 2023 au 29 février 2024 ; le sanglier du 1er septembre 2023 au 29 février 2024 ; le lièvre du 17 septembre 2023 au 26 novembre 2023 ; la perdrix grise du 17 septembre au 26 novembre 2023 ; la perdrix rouge du 17 septembre 2023 au 31 janvier 2024 (et du 17 septembre 2023 au 29 février 2024 pour les chasses commerciales dûment déclarées en préfecture) ; le faisan du 17 septembre 2023 au 29

février 2024 ;

- o Il existe des mesures spécifiques à la chasse du grand gibier (voir article L. 424-15 du code de l'environnement) qui doivent être appliquées par l'ensemble des participants à ce type de chasse (exemple : port obligatoire du gilet fluorescent, pose de panneaux de signalisation temporaire, etc.) ;

- o Pour rappel, en période d'ouverture de la chasse, le tir à balle est interdit sur les territoires inférieurs à 5 ha d'un seul tenant ;

- o Pour rappel, les randonneurs doivent ramasser leurs déchets, rester sur les chemins balisés, ne pas entrer dans les bois ou chemins privés, gardez systématiquement leurs chiens en laisse,

Hugo BARILLER
à la commission
développement durable



Société de chasse de Roinville

Vous aimez la nature, vous êtes sportif(ve),
Pourquoi ne pas vous joindre à nous lors des battues de Grand Gibier ?
En tant que rabatteur, vous serez encadré par des spécialistes,
qui vous feront découvrir la forêt Roinvilloise et ses hôtes.

Les battues ont lieu le samedi matin de 9h à 14h aux dates suivantes :
7 et 28 octobre, 18 novembre, 2 et 16 décembre, 6 et 20 janvier, 3 et 17 février.

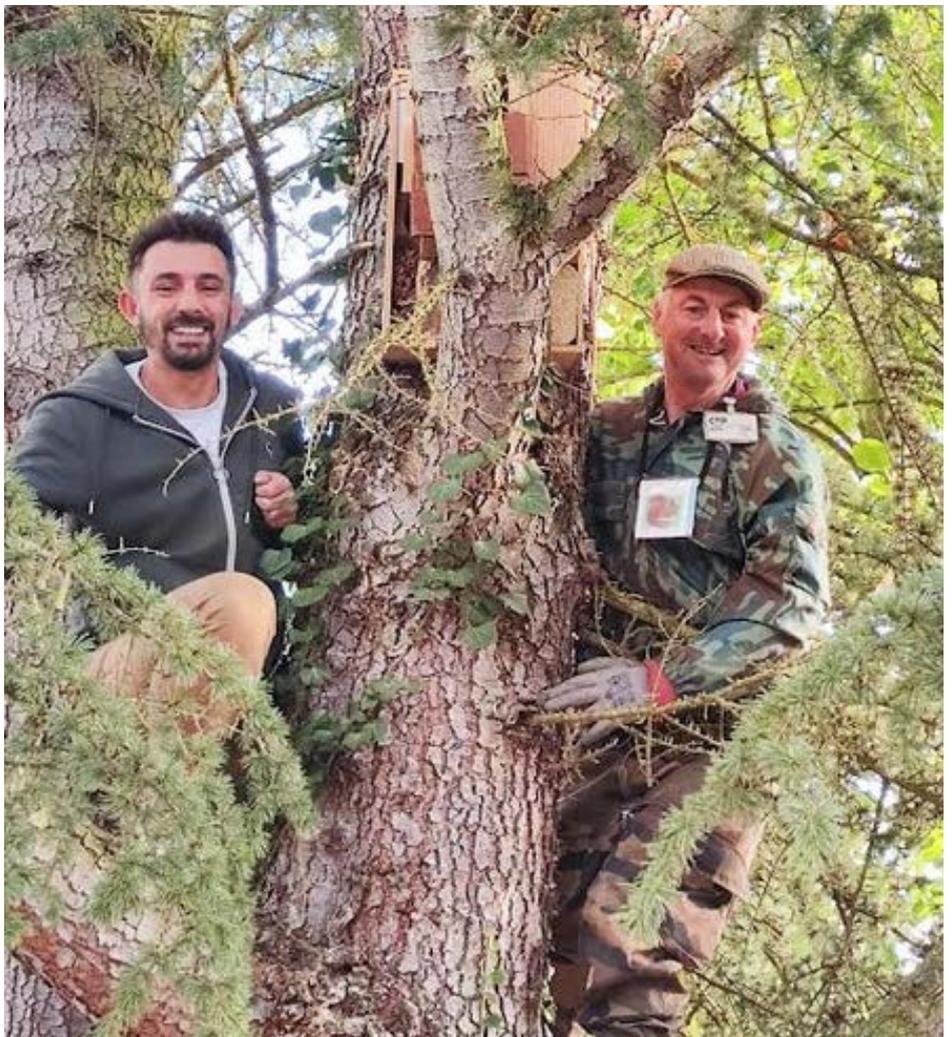


Si vous êtes intéressé(e), merci de prendre contact avec Jacky Martin, 06 16 47 02 37.
Convivialité et repas de fin de chasse assurés.

L'INSTALLATION D'UN ABRI À ÉCUREUIL LE 21 OCTOBRE

Le 21 octobre dernier a été installé un abri à écureuil dans notre beau village. Pour cela nous pouvons remercier Jonathan BENOUDNINE, adjoint à la culture et au patrimoine, et Michel PRUDO, représentant de l'association « Connaître et protéger la nature Val-de-Seine ». Celui-ci a organisé également un chantier nommé « CRAPAUDUC » pour sauver les crapauds de Roinville lors de leurs périodes de reproductions sur le chemin de Malassis le 3 février.

Jonathan BENOUDNINE
adjoint à la culture et au
patrimoine



GESTION DES FORÊTS À ROINVILLE

Comment inciter les petits propriétaires à gérer leurs forêts comme celles que nous avons à Roinville ? La France s'est fixée comme objectif de renouveler 20 % de sa forêt en 10 ans – un objectif popularisé par le Président de la République en promettant, fin 2022, de planter 1 milliard d'arbres en une décennie. Il s'agit là d'un enjeu crucial qui se heurte à un problème : 75% de la forêt française est aujourd'hui aux mains de 3,5 millions de propriétaires privés, dont une grande majorité détient de toutes petites parcelles de moins de 4 hectares. Pour résoudre ce casse-tête, un groupe de travail de professionnels de la forêt, créé à la suite des assises de la forêt en 2022, a rendu en novembre 2023 des propositions au ministre

de l'Agriculture, Marc FESNEAU. Un plan national pour le renouvellement forestier est attendu dans les prochaines semaines et fera partie intégrante de la planification écologique élaborée par le Premier Ministre. Car la forêt est essentielle pour la biodiversité mais aussi pour notre stratégie climatique. Les forêts sont des pompes à carbone indispensables à la France pour atteindre la neutralité carbone. Aujourd'hui, seules les forêts de plus de 25 hectares doivent produire des plans de gestion. L'objectif de l'État est d'agglomérer les petites propriétés pour massifier et mutualiser la gestion. Les propositions évoquées précédemment tracent plusieurs pistes pour tendre vers cet objectif : 1) mettre à jour le cadastre

en lien avec les mairies et les notaires car dans certains territoires, jusqu'à 20% des parcelles boisées ne seraient pas identifiées au cadastre ; 2) faciliter les droits de préemption du maire ; 3) simplifier les documents de gestion durable. 500 millions d'euros ont été débloqués par l'État dans la dernière loi de finances pour avancer sur ces sujets. Dès lors, si vous êtes propriétaire d'une petite parcelle boisée et souhaitez vous unir avec d'autres propriétaires ou si vous souhaitez tout simplement vendre votre petite parcelle, n'hésitez pas à contacter la mairie.

**Lise DUHAY adjointe
au développement
durable**



LES ZONES D'ACCÉLÉRATION D'ENR

La loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (dite APER) du 10 mars 2023 fait de la planification territoriale un objectif majeur en mettant les communes au cœur du dispositif. L'article 15 introduit la création, dans chaque commune française, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. Ces zones constituées doivent être arrêtées par délibération du conseil municipal et transmises au référent préfectoral unique du département ainsi qu'à la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix (CCDH) qui devra débattre sur la cohérence des zones ainsi identifiées avec le projet de territoire. Des zones d'exclusion opposables pourront être définies si les zones d'accélération sont suffisantes pour atteindre les objectifs de production d'énergies renouvelables sur le territoire. Les objectifs de la loi sont donc clairs : 1)

identifier des zones d'accélération pour le plus de type d'énergies renouvelables possible (éolien, photovoltaïque, solaire, géothermie, biomasse, méthanisation, hydroélectricité) ; 2) indiquer aux porteurs de projet les zones préférentielles d'implantations définies par la collectivité. Ces zones, non opposables, pourront ensuite être incluses dans les documents d'urbanisme (plan local d'urbanisme notamment) via des modifications simplifiées. Ce ne sont pas des zones exclusives et des projets pourront être autorisés en dehors de ces zones. Ils seront alors soumis à une instruction qui étudiera au cas par cas la bonne prise en compte des différents enjeux identifiés.

À la suite d'un travail de cartographie effectué avec le département, la préfecture et la CCDH, d'un débat en conseil municipal le 22 décembre dernier, d'une réunion publique le 27 janvier 2024 (voir les photographies)

et d'une concertation globale avec l'ensemble des Roinvillois les plus concernés, la municipalité a adopté le positionnement suivant :

1) l'équipe municipale est fortement favorable à la création de zones d'accélération d'énergies renouvelables dans notre village pour favoriser l'autoconsommation des équipements publics d'abord (mairie, école, salles communales, service technique) et celle des administrés ensuite, dans la mesure du possible. Elle est également très favorable à la création, à terme, de communautés énergétiques de riverains et à l'utilisation d'énergies renouvelables pour charger des bornes de recharge électrique et effectuer du stockage d'énergies ;

2) elle est opposée à l'installation d'éoliennes dans notre village pour des motifs à la fois esthétiques et techniques ;

3) elle est favorable à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les

toitures des équipements publics, des entreprises, des corps de ferme et des moulins et des habitations des particuliers, y compris dans les zones protégées par les architectes des bâtiments de France, avec la réserve que cela ne dénature par le cadre esthétique et rural de notre commune. Elle est naturellement opposée à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments classés et inscrits du village (Église Saint-Denis, Chateaupers, petit château) ;

4) elle est favorable à des installations photovoltaïques sur ombrières sur nos principaux parkings communaux (ALDI, LIDL, parkings municipaux) avec la réserve que cela ne dénature pas le cadre esthétique et rural de notre commune ;

5) après consultations des principaux agriculteurs de la commune, elle n'est a priori pas favorable à l'installation agrivoltaïque sur des terrains agricoles fertiles et ne pourra statuer sur ce

sujet qu'au cas par cas et en associant étroitement les propriétaires concernés ;

6) elle est favorable à l'installation de structures de géothermie au sein du centre-bourg (conduites de gaz existantes) ainsi que dans l'autre zone dense du village qu'est le hameau de Marchais (conduites de gaz absentes). Sur la première zone, la possibilité de travailler conjointement avec la commune de Dourdan sur un système de géothermie partagé allant de la piscine HUDOLIA jusqu'au centre-bourg de Roinville est privilégiée ;

7) elle est favorable à la relance d'énergie hydroélectrique à travers les moulins de Poissard et de Malassis, en lien avec les propriétaires privés concernés ;

8) elle est défavorable à l'installation de système de méthanisation au regard d'une trop grande complexité du raccordement aux canalisations de gaz du centre-ville ;

9) elle est favorable à créer des zones

d'exclusion dans l'ensemble des espaces boisés classés de la commune.

Une seconde réunion publique d'échanges sera organisée prochainement afin d'évoquer les usages de cette énergie créée (communautés énergétiques, stockage, recharge de borne de recharge) ainsi que des cas pratiques d'habitants ayant des panneaux photovoltaïques, des systèmes de géothermie et ayant effectué des opérations de rénovation thermique globale.

La municipalité tenait à remercier vivement la quarantaine de participants à la première réunion publique du 27 janvier, ainsi que notre député Alexis IZARD pour sa présence. Les échanges furent intéressants, enrichissants et constructifs !

Hugo BARILLER
à la commission
développement durable



LE COMPOSTAGE !

Une solution pour faire maigrir notre poubelle...



70kg
de déchets par personne pourraient être compostés chaque année !

205kg/an
d'ordures ménagères sont produites par habitant

VOUS DISPOSEZ DÉJÀ D'UN COMPOSTEUR ET SOUHAITEZ AMÉLIORER VOTRE PRATIQUE ?

VOUS SOUHAITEZ COMMENCER SANS SAVOIR COMMENT ?

LE SIREDOM vous accompagne et propose des ateliers de sensibilisation aux bonnes pratiques du compostage

ATELIER OUVERT SUR INSCRIPTION

<https://urlz.fr/piiY>

SAMEDI 16 MARS 2024

de 14H à 16H

Grange de Malassis - 2, Chemin de Malassis

91410 ROINVILLE



Matthieu BRASSELET maître composteur et Florent PERVEZ, guide composteur du Siredom



Déchets - Énergie

Siredom
Environnement

Renseignements : soscompostage@siredom.com
06 25 99 48 72 / www.siredom.com
facebook.com/groups/composterausiredom



SÉCURITÉ

LANCEMENT DU DISPOSITIF DE PARTICIPATION CITOYENNE

Lors de la précédente mandature, un dispositif de voisins vigilants avait été conjointement mis en place par la mairie et la gendarmerie dans notre village. Celui-ci visait à créer un réseau d'administrés dans l'ensemble de la commune, permettant de quadriller l'ensemble des hameaux et lotissements, et ayant une double mission : diffuser aux riverains et voisins les informations en lien avec la sécurité et la gendarmerie et faire remonter les informations vues sur place à la gendarmerie et à la mairie. Dans le cadre de notre action commune en matière de sécurité et notamment de lutte contre

les dépôts sauvages, les incivilités et la vitesse routière, la municipalité a décidé de remettre en place ce dispositif de « continuum de sécurité » comme l'appelle la gendarmerie. Après plusieurs appels à volontaire et démarchages de la mairie, vous êtes 13 personnes à vous être manifestés pour vous investir dans ce projet et nous vous en remercions chaleureusement ! Une réunion publique sera organisée conjointement avec la gendarmerie le samedi 9 mars 2024, à 11h, dans la salle de l'Arsenal (en face du parking de la mairie) pour présenter le dispositif aux 13 personnes évoquées.



Jean-Yves SANCHEZ
Adjoint à la sécurité



ACTUALISATION SUR LE PROJET DE VIDÉOPROTECTION

Comme évoqué lors du numéro 293 du Roinville infos, un travail a été effectué en 2022-2023 pour diagnostiquer nos problématiques de sécurité et mettre en place un dispositif de vidéosurveillance. Celui-ci remplirait plusieurs objectifs : 1) Sécuriser nos équipements publics, au premier rang desquels la mairie, nos salles et notre service technique ; 2) Identifier – via leurs plaques d'immatriculations – les véhicules effectuant des dépôts sauvages, des cambriolages ou dépassant les limites de vitesse ; 3) Pacifier certaines incivilités de manière préventive. Une première étude datant de 2018 avait été effectuée. D'après sa conclusion, entre 8 et 12 emplacement seraient véritablement stratégiques pour ces caméras. Un premier chiffrage du projet s'établit entre 60 000 et 80 000 €, selon le type de caméras, le type d'alimentation des caméras et le type de cabine de visionnage. Car, au-delà d'enregistrer sur

image des événements, il est nécessaire de disposer d'un local ou d'être raccordé à un local d'enregistrement pour analyser et stocker les vidéos. Comme évoqué lors du discours du maire à la cérémonie des vœux, la question du raccordement de notre dispositif de vidéosurveillance, de son local d'enregistrement et de visionnage ainsi que celle du coût de l'investissement et la faiblesse des subventions ont contraint la municipalité à suspendre le projet. Des travaux complémentaires devront être menés pour parfaire le cadrage de ce projet, au premier rang desquels une coopération avec le dispositif de vidéosurveillance de la ville de Dourdan – en cours de déploiement – et qui permettrait de faciliter la problématique du raccordement et de l'espace de visionnage. Nous vous tiendrons informer, au fur et à mesure de chaque étape, de l'avancement de ce projet.



Jean-Yves SANCHEZ
Adjoint à la sécurité



LES RENCONTRES DE BEAUVAU DU 15 NOVEMBRE

Le 15 novembre dernier a eu lieu pour la première fois les rencontres de Beauvau au ministère de l'Intérieur. Cet événement a rassemblé 60 parlementaires ainsi que 150 maires dont notre maire Guillaume BELLINELLI. Le but était d'échanger sur le thème du pouvoir d'agir des maires face aux incivilités et aux violences. Cette réunion-débat fût très enrichissante et a permis d'identifier plusieurs pistes de solutions concrètes pour combattre nos problématiques de sécurité que sont les incivilités, la vitesse routière, les logements indignes, les dépôts sauvages et l'application effective des pouvoirs de police et d'urbanisme du maire.

option des titres de recettes pour le même objectif, vidéosurveillance connectée avec la ville de Dourdan et la communauté de communes à moyen terme, achat commun de matériel de prévention routière, mise en place du permis de louer à la suite de la création

d'un programme local de l'habitant au niveau de la communauté de communes pour lutter contre l'habitat indigne et insalubre). Elles feront néanmoins l'objet d'une réflexion avancée au sein de la municipalité pour leur déploiement progressif.



SOCIAL & EMPLOI

LE REPAS DE L'ÂGE D'OR DU 26 NOVEMBRE 2023

Comme chaque année a eu lieu le repas de l'âge d'or pour nos aînés âgés à la grange de Malassis le dimanche 26 novembre dernier. Avec au menu un repas gastronomique et de qualité accompagné d'animation musicale et de danse qui ont créé un esprit convivial et une excellente ambiance ! À partir de 2024, toutes les personnes âgées de 65 ans et plus pourront participer à ce moment festif ! À l'année prochaine !

Natalie LAPINA
conseillère déléguée
aux fêtes



LE FESTIVAL DE CINÉMA INTERNATIONAL POUR LES MALADIES RARES « UN REGARD RARE » DU 3 NOVEMBRE 2023

Le 3 novembre 2023 s'est tenu à Paris le festival de cinéma international pour les maladies rares « Un regard rare », dont Roinville était la première collectivité territoriale française à en être la marraine. Cet événement, à mi-chemin du culturel et de la solidarité, est un festival de cinéma européen qui récompense chaque année des films sous forme de court ou long-métrage ainsi que des documentaires provenant de plus de 120 pays mettant en lumières les thèmes liés aux maladies rares, à l'inclusion, à la perte d'autonomie et au handicap. L'objectif de ce magnifique projet est de rassembler, à travers l'art cinématographique, des communautés éloignées (patient, professionnels de santé, chercheurs, élus, artistes, autorités de santé, etc) pour créer un lien durable, favoriser l'expression d'une société plus solidaire et amplifier la recherche de financement pour les cures et les traitements. Le festival s'est déroulé dans un cinéma historique de Paris, Le Saint-André-des-Arts, et a permis

1) de découvrir des films magnifiques, poignants et bouleversants, 2) de débattre avec des experts nationaux sur les problématiques liées aux maladies rares et à leurs aidants, 3) de passer un moment formidable avec la centaine de spectateurs présents. La municipalité tenait à remercier vivement notre sénateur Jean-Raymond HUGONET et notre député Alexis IZARD pour avoir répondu à l'invitation, les élus et la trentaine de Dourdannais qui ont fait le déplacement jusqu'à Paris et à notre jeune tremplin citoyen, Antoine FREHEL, pour son implication dans le parrainage de la municipalité. Dans son discours d'introduction, M. le maire a proposé aux organisateurs d'accueillir plusieurs projections du festival à Roinville en 2024 tout en le reliant au téléthon pour favoriser la recherche et lutter pour cette belle cause !

Jocelyne PINTO
conseillère membre
du CCAS



ÉLECTIONS & DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

LES ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections européennes permettant d'élire les 81 eurodéputés qui représenteront la France au Parlement européen auront lieu le dimanche 9 juin 2024. Si vous n'êtes pas inscrits sur les listes électorales à Roinville, n'hésitez pas à venir à la mairie pour effectuer les démarches administratives nécessaires. Pour rappel, ces élections jouent un rôle essentiel compte tenu de notre intégration dans l'Union européenne (UE) et la capacité qu'a le Parlement européen, en lien avec la Commission européenne et le Conseil des ministres européens, de légiférer par voie de règlement ou de directive

sur nos vies quotidiennes comme ils l'ont fait sur de nombreux sujets entre 2019 et 2024 (garantir un contrôle efficace des frontières extérieures de l'UE, lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée, renforcer la résistance de l'Europe face aux catastrophes naturelles ou sanitaires ; construire une économie forte en approfondissant l'Union économique et monétaire, renforcer la solidité du système financier grâce à l'union bancaire et l'union des marchés de capitaux, renforcer le rôle international de l'euro, soutenir les entreprises européennes, développer une politique

industrielle solide, s'appropriier la transition numérique ; construire une Europe neutre pour le climat, verte, équitable et sociale ; promouvoir les intérêts et les valeurs de l'Europe sur la scène internationale, notamment dans le contexte des crises ukrainienne et palestinienne). Nous comptons sur vous pour venir voter le 9 juin prochain !

**Lise DUHAY adjointe
à la démocratie
participative**



CULTURE, PATRIMOINE, FÊTES, CÉRÉMONIES & VIVRE-ENSEMBLE

L'EXPOSITION DE PEINTURES À LA GRANGE

Le weekend du 20-22 octobre 2023, a eu lieu la 2ème édition de l'exposition annuelle de peintures et d'arts de Roinville à la grange de Malassis. Cet événement culturel a été une grande réussite ! Merci à tous les artistes, peintres, sculpteurs et modélistes qui ont répondu présents pour l'exposition. Merci également à tous les Roinvillois et à ceux aux alentours d'être venus assister à cet événement et d'avoir voté pour leurs œuvres favorites. Vous avez été plus de 200 à venir voter ! Merci à nos écoliers qui ont participé au concours du plus beau dessin et félicitations à l'ensemble des vainqueurs ! Merci à René CARIDROIT pour son talent et sa gentillesse. La municipalité a souhaité lui remettre la médaille du département pour ses formidables trains miniatures ! Les exposants ont été particulièrement touchés par tous vos compliments, vos encouragements et votre bienveillance.

Merci pour ces moments d'échanges et de convivialité ! Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour une future exposition riche en couleurs ! Félicitations à Flora LEHMANN, Béatrice VOLETTE et Delphine TERRAND pour avoir remporté les votes du public.

**Anne BELLINELLI
conseillère municipale**



MODERNISATION DE LA GESTION DU CIMETIÈRE

À la suite de deux visites dans notre cimetière le 27 avril et le 23 juin derniers avec une entreprise spécialisée dans la gestion des cimetières, la municipalité a engagé un travail important de modernisation du cimetière communal à travers une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon. La liste des concessions identifiées est affichée à l'entrée du cimetière et les premiers procès-verbaux constatant l'état d'abandon ont été signés par M. le maire vendredi 23 juin : 170 tombes ont été identifiées dans ce cadre et une vingtaine d'autres tombes dont la concession est

arrivée à échéance lors des vingt dernières années a pu être constatée. Si vous ne pouvez pas vous déplacer et souhaitez avoir plus d'informations sur ce sujet, vous pouvez contacter la mairie en indiquant le numéro de la concession souscrite ou le nom du concessionnaire. En tant que descendant, vous devez vous faire connaître dans les meilleurs délais auprès de la mairie pour renouveler la concession si vous le souhaitez ou notifier votre souhait de ne pas la renouveler par courrier ou par courriel à l'adresse contact@mairie-roinville.fr. Vous trouverez ci-dessous la carte actualisée de notre cimetière, avec

en rouges, les tombes à relever. Pour votre bonne information, vous trouverez également ci-dessous les nouveaux tarifs des concessions funéraires votées en juillet 2023 : 1) Concession trentenaire pour inhumation : 230 € ; 2) Concession cinquanteenaire pour inhumation : 460 € ; 3) Concession quinquenaire pour colombarium : 400 € ; 4) concession trentenaire pour colombarium : 700 €.

Anne BELLINELLI
conseillère au
patrimoine



LAVENANT Thierry
ELECTRICITE GENERALE

Neuf Rénovation Dépannage
Automatismes Alarmes

12 chemin de châteaupers
91410 Roinville

06.45.13.99.84
lavenanthierry@sfr.fr

Fidelaine Grégory

Votre chef à domicile
Pour vos Banquets-Réunions
Mariages-Baptêmes
Repas de famille

7bis rue de la butte aux loups
91410 ROINVILLE

gregfide@live.fr

LES NOUVEAUX TARIFS DE LA LOCATION DES SALLES COMMUNALES, DES JARDINS COMMUNAUX ET DE LA PUBLICITÉ DANS LE ROINVILLE INFOS

		Du lundi au vendredi Tarif à la journée	Du samedi au dimanche ou veille et jours fériés Forfait <i>week-end</i>	Cautions Ménage	Cautions Dégradations
Salle Saint-Denis	Roinvillois	80 €	200 €	50 €	500 €
	Hors commune	160 €	300 €		
Grange de Malassis	Roinvillois	160 €	400 €	100 €	200 €
	Hors commune	320 €	600 €		
Chaise à l'unité	Roinvillois	2 €	2 €	-	10 €
Table à l'unité	Roinvillois	6 €	6 €	-	50 €
Barnum 3x3	Roinvillois	100 €	100 €	-	800 €
Barnum 8x4	Roinvillois	100 €	100 €	-	2 000 €
Scène couverte	Collectivité : coût mobilisation d'un agent	-	500 €	-	25 000 €
	Entreprise	-	5 000 €	-	25 000 €

Jardins familiaux	Concession annuelle jardin de 100 mètres carré	30 € / an
	Concession annuelle jardin de 150 mètres carré	45 € / an
Publicité dans le Roinville infos	Le ¼ de page	153 € / an
	La ½ page	83,5 € / an
	La pleine page	167 € / an

27

Avril 2024
20h30

BACH
BEETHOVEN
SCHUBERT

TAHER JALILY, PIANO

Église Saint-Denis de Roinville
1 Place Saint-Denis 91410 Roinville

Recital



Réservation ; 01 64 59 63 11 Participation aux frais

Bon pour Accord



LA CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 1918 ET LA CHORALE DES ÉCOLIERS

Comme chaque année, Roinville et ses habitants ont commémoré l'armistice du 11 novembre 1918 aux monuments aux morts. La chorale et le discours de nos écoliers furent magnifiques et très émouvants ! Un grand merci à l'ensemble des élus, au Maire de Corbreuse José CORREIA, à notre légendaire porte drapeau Vincent HUOT, au gendarme COLIN, à notre bibliothécaire, à nos splendides écoliers présents avec leurs parents ainsi qu'aux Roinvillois présents en nombre ce matin du 11 novembre 2023 pour cette belle commémoration. Tout cela s'est achevé par un moment de convivialité à la salle Saint-Denis en l'honneur de nos anciens combattants et par la remise d'un livre d'histoire sur la Grande Guerre à nos écoliers. À l'année prochaine !



Anne BELLINELLI
conseillère municipale



LE CONCERT DE PIANO CLASSIQUE À L'ÉGLISE SAINT-DENIS



Le soir du 11 novembre 2023 a eu lieu un concert de piano dans notre splendide église Saint-Denis. Notre objectif est de continuer de mettre en valeur notre patrimoine avec des événements culturels de qualités. Le concert a permis également d'utiliser pour l'une des premières fois le nouvel éclairage de l'Église, installé courant 2023 et qui

fût très apprécié ! Un très grand merci au formidable pianiste de la soirée, Taher JALILY pour sa gentillesse et son talent. Merci également aux organisateurs ainsi qu'à nos services techniques pour la préparation de l'église mais aussi à la centaine de participants qui étaient présents. L'église a fait salle comble ! Un nouveau concert aura lieu le 27

avril à 20h30 à l'église.

Jonathan BENOUDNINE
adjoint à la culture et au patrimoine



LE MARCHÉ DE NOËL ET LE PASSAGE DU PÈRE NOËL LE 17 DÉCEMBRE

Le dimanche 17 décembre 2023, c'était le retour du père Noël à Roinville et du marché de Noël à la grange de malassis ! D'une part, le père Noël a parcouru TOUS les hameaux de la commune sur son traîneau en musique et en distribuant des chocolats aux enfants.

Lors de son retour à la grange de Malassis, les petits Roinvillois ont pu faire un tour avec lui sur son traîneau. D'autre part, la grange a accueilli une cinquantaine d'exposants dans notre superbe marché de Noël et cela pour la 4ème édition ! Un grand merci aux

élus et aux bénévoles qui ont permis ce superbe moment ! Nous espérons que vous avez passé un excellent moment et vous disons à l'année prochaine pour un nouveau marché de Noël !



OBTENTION DU LABEL « VILLAGE D'AVENIR » DE L'ÉTAT POUR L'ÉGLISE

À la suite d'une candidature de la municipalité en octobre dernier, notre commune a reçu, le 22 décembre 2023, le label « village d'avenir » de l'État ! Elle appartient aussi aux 2500 villages ruraux de France ayant obtenu cette labellisation ! Mais quels en sont les conséquences ? Le label village d'avenir permettra à notre village d'être accompagné par les services

de l'État pour le projet municipal de rénovation de l'intérieur de notre église Saint-Denis. Cela permettra ainsi de diagnostiquer les travaux à effectuer, de tracer les différentes possibilités d'aménagement de l'intérieur, de les chiffrer et de rechercher les subventions corrélées pour financer ce projet dans les prochaines années. Tout cela pour donner une nouvelle jeunesse à notre

si belle église ! Nous vous tiendrons informer de l'avancement de ce projet au fur et à mesure des prochaines étapes. Une première réunion de cadrage a eu lieu avec les services de l'État dans la seconde quinzaine de janvier 2024.

Jonathan BENOUDNINE
adjoint à la culture et au patrimoine



LES VŒUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2024

Le samedi 6 janvier, M. le maire, le conseil municipal et les agents communaux vous invitaient pour la traditionnelle cérémonie des vœux. Et que cette soirée fût magnifique ! Salle de la grange de malassis superbement décorée, splendide exposition de photos de nos capteurs d'images (merci encore à eux pour leur participation et au président Stéphan GOIX pour son discours), galette des rois et cocktail au rendez-vous, des administrés tous venus en grand nombre et sur leur 31, remise des médailles à trois de nos administrés, la soirée a été rythmée, chaleureuse et dynamique ! M. le maire y a souhaité ses bons vœux à la population et est revenu dans son discours sur les principales réalisations de 2023 (nouvelles constructions de

maisons dans le village, rénovation de l'éclairage de l'église et de sa cloche, obtention du label village d'avenir pour rénover l'intérieur de l'église, rénovation des sanitaires de l'école, résultats financiers de notre commune salués par l'État, cinéma en plein air, brocante, marché de Noël, exposition de peinture, concert de piano classique à l'église, rebouchage des trous de la voirie, etc.) et sur les futurs projets de 2024 (entre autres : finalisation du projet de revitalisation commerciale de la place du vieux théâtre, achat d'un bâtiment rue du petit château pour y implanter des commerces ou des professionnels de santé, modernisation de l'éclairage public, réfection de la voirie Marchais-La Bruyère, finalisation d'une étude sur l'avenir urbanistique et architectural

de la commune, rénovation du lavoir de Mesnil-Grand et plateforme pour les poubelles et places de parking, rénovation du terrain de basketball, création d'un parcours sport-santé, réflexion sur une rénovation de la cantine et du préau de l'école, cinéma en plein air élargi, loto, course roinvilloise, etc). MM. Le sénateur, Jean-Raymond HUGONET, le député, Alexis IZARD et le conseiller départemental et maire de Dourdan, Paolo DE CARVALHO ont également pris la parole pour saluer l'action de l'équipe municipale au service des Roinvillois et remercier M. le maire et les élus pour leur engagement sans faille.



JEUNESSE

ACCUEIL DE STAGIAIRES DANS LA MAIRIE



Depuis 2020, l'équipe municipale est très favorable à l'idée d'accueillir des stagiaires dans nos services pour faire découvrir ce que sont les métiers de la mairie. Alors que l'année 2023 avait vu l'arrivée, au fur et à mesure de l'année, de 7 stagiaires dans nos différents services, la mairie a été pris d'assaut dès le début janvier 2024 par 4 stagiaires et ce n'est que le début ! Nos deux premiers stagiaires, Louise et Eliott, nous bien aidé pour avancer sur nos projets de rénovation du terrain de basketball, de création d'un parcours de sport/santé et de rénovation de notre salle des mariages. Un grand merci à eux !

Jonathan BENOUDNINE
adjoint à la jeunesse



LE TREMPLIN CITOYEN

Afin de soutenir la jeunesse, la municipalité a décidé de renouveler, pour la troisième année consécutive, l'utilisation du dispositif de TREMPLIN CITOYEN mis en place par le conseil départemental afin de recruter 10 jeunes âgés de 15 à 25 ans et désireux de réaliser un engagement citoyen. Depuis 2021, la commune a eu la chance de travailler avec 21 jeunes ! L'objectif est ici d'accompagner les jeunes dans leur accession à l'autonomie et de leur financer une partie de leur projet en échange de leur engagement citoyen. L'aide financière du tremplin citoyen s'élève à 200 € pour 20 heures d'engagement entre 15 et 17 ans et à 400 € pour 40 heures d'engagement entre 17 et 25 ans. Pour obtenir ce tremplin, il faut être âgé de 15 à 25 ans révolus, justifier d'un domicile en Essonne depuis au moins 6 mois, disposer d'un compte bancaire ou postal à son nom

et présenter la réalisation de 20 ou 40 heures d'engagement au service d'un projet de la commune. L'argent gagné permet de financer des dépenses d'autonomie en lien avec les études et la formation (frais d'inscription auprès des établissements d'enseignement supérieur, les centres d'apprentissage ; formations qualifiantes ; fournitures spécifiques et/ou spécialisées nécessaires à la scolarité et/ou à la formation ; matériel et équipements pédagogiques nécessaires pour la scolarité ; BAFA), la mobilité (permis de conduire, pass navigo, carte Imagine'R, etc.), le logement (frais liés à l'eménagement et à l'installation dans un premier logement autonome (caution, achat de mobilier et électroménager, ouverture des compteurs électriques, etc.) ou un loyer de logement étudiant) ou encore la santé (coût de la protection sociale étudiante de base et/ou

complémentaire, frais de santé non remboursés ou peu remboursés par les organismes de protection sociale). La mairie a préparé d'ambitieux projets d'engagement citoyen pour notre village en lien avec le développement durable, la culture, le patrimoine, la solidarité, le sport, le développement économique, la citoyenneté et la digitalisation du service public. Si vous êtes intéressés, il suffit de prendre contact avec la mairie ! Nous vous aiderons ensuite à remplir le dossier et à mener à bien les démarches administratives avec le conseil départemental.

Jonathan BENOUDNINE
adjoint à la jeunesse



LE PARCOURS ALPHA

Vous souhaitez échanger dans un esprit convivial et bienveillant sur le sens de la vie ? Vous êtes invité aux dîners amicaux et chaleureux organisés par les bénévoles du parcours Alpha de Dourdan. Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler au 0609831008.



L'ASSOCIATION CHAT PITRE – DES HISTOIRES DE CHATS QUI FINISSENT BIEN...

Dans une magnifique région de l'Essonne, vivaient quatre femmes d'horizons et d'âges très différents. Elles n'auraient jamais imaginé se connaître et pourtant, le destin les poussa l'une après l'autre à rejoindre une association de défense et de protection des chats. Des rencontres successives les amenèrent à se côtoyer régulièrement et une belle et forte amitié se tissa. En découla une envie puissante de construire un travail commun au sein d'une nouvelle association à vocation identique désormais dénommée «

CHAT'PITRE » dans laquelle chacune souhaite permettre à chaque chat à la rue de pouvoir changer à son tour l'histoire de sa vie en ayant le bonheur de trouver un foyer qu'il illuminera de sa présence. Pour cela, elles ont dorénavant besoin de votre aide et de votre soutien pour écrire ensemble une multitude de belles histoires de chat qui finissent bien. Vous pouvez nous contacter par courriel à l'adresse : chat.pitre.91@gmail.com ou par téléphone au 06 51 12 54 69.





AEP
Ingénierie
Audits techniques bâtiment

Elliot Polania
Ingénieur conseil en bâtiment et en génie civil

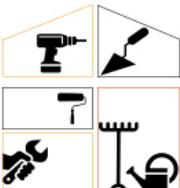
contactez-nous...
0648656227
18 Rue de l'Orme, 91410 Roinville
contact@aep-ingenierie.fr
www.aepingenierie.com

LOÏC LAYGUE Paysagiste

☎ 06 75 06 93 59

@ lavieenvert91@outlook.fr

📍 6 Route de la Vallée
91410 ROINVILLE



FG-Entreprise
Réalisation de travaux & aménagement du bâtiment
Service à la personne

f

Fabrice GUILLON
06.10.93.84.63
fg-entreprise@laposte.net
siren : 851959866



CONCOURS PHOTO

THÈME:
**MES DEUX PLUS BELLES PHOTOS
DE ROINVILLE**



DU 1^{ER} MARS 2024 AU 31 MAI 2024

Chaque photographe pourra proposer deux photos de Roinville : son paysage, son patrimoine, ses bâtiments
De préférence des photos HD

Merci de nous les envoyer à capteurs.roinville@gmail.com
Les photos seront exposées et soumises aux votes du public et de la commune le jour de la Kermesse, en juin 2024



ORGANISÉ PAR LA MAIRIE DE ROINVILLE

Vide Grenier

DIMANCHE 19 MAI 2024

de 7h à 18h

Ouverture exposants à 6h

Réservé aux Particuliers

Renseignements et inscriptions :

contact@mairie-roinville.fr
01.64.59.72.82

Grange de Malassis
Chemin de Malassis
91410 Roinville

Informations :

Emplacement Roinvillois:
3 m / 7€* (+3€ le mètre supp)

Emplacement Extérieurs:
3 m / 10€* (+4€ le mètre supp)

*Paiement à la réservation par chèque



INTER Villages 2024



*Sur le thème:
"Les jeux antiques"*

25 et 26
MAI
à
Richarville

*Présentation des jeux et premières inscriptions :
Dimanche 17/03 à 14h00 au stade de Richarville*

*Entraînements:
Dimanches 21/04, 28/04 et 05/05 à 10h00
au stade de Roinville*

Retrouvez toutes les informations sur notre page Facebook



INTERVILLAGES ROINVILLE



L'APRÈS-MIDI JEUX DU 18 NOVEMBRE

Le samedi 18 novembre, la bibliothèque a organisé un après-midi jeux de société pour passer un moment convivial tous ensemble. Plusieurs jeux étaient prévus pour plaire à tout le monde ! Ce fut un moment très chaleureux et très amusant. Un nouvel après-midi sera organisé dans le courant de l'hiver pour poursuivre cette belle dynamique.

DÉDICACE DE MME PETRUZZELA DU 2 DÉCEMBRE

Monsieur le maire et les membres du conseil municipal ont été heureux d'accueillir Aline PETRUZZELA, une auteure Roinvilloise, qui est venue pour dédicacer son livre « Deux amis », à la bibliothèque le samedi 2 décembre dernier. Son livre raconte l'histoire d'une amitié improbable entre un lion et une antilope. Ce fut un moment rempli d'émotion.



TOUS LES PREMIERS SAMEDIS DU MOIS À 10H POUR LES PARENTS ET LES ENFANTS – UN MOMENT EN FAMILLE

La bibliothèque Marie CLAVEAU vous propose de venir tous les premiers samedis du mois à 10h (hors vacances scolaires) pour partager un moment d'échanges entre parents et enfants et nous présenter la lecture du moment de vos enfants

FG-Entreprise
Réalisation de travaux &
aménagement du bâtiment
Service à la personne

Fabrice GUILLON
06.10.93.84.63
fg-entreprise@laposte.net
siren : 851959866

SI!
SERVICES à
la PERSONNE

**Entretien
Jardin et Maison**
(Jardinage, Rénovation,
Débaras, Petite Électricité
Plomberie, ...)

SERVICES de la Vallée

Bricolage

Electricité

Jardinage

Entretien

Jeux de société



Samedi 23 mars
18h-21h
Roinville
La Grange de Malassis

ENTRÉE LIBRE
ENFANTS ET
ADULTES

JEUX ANIMÉS PAR
LA LUDOTHÈQUE DE ROINVILLE
ET L'ASSOCIATION MEE'Z À JEU !



MEE'Z À
JEU !



Les prochains événements

Samedi 23 mars, 18h, soirée jeux de société pour les grands et les petits en partenariat avec l'association Meez' à jeux

Dimanche 31 mars, 9h-12h, Marché de produits locaux sur la place du vieux théâtre ;

Dimanche 14 avril, 9h30, messe à l'église Saint-Denis ;

Dimanche 28 avril, 9h-12h, Marché de produits locaux sur la place du vieux théâtre.



LES P'TITS ZELFES
L-U-Z-E ROINVILLE

Votre micro-crèche à ROINVILLE

- Micro-crèche ouverte de 6h à 22h 7j/7
- Objectif zéro déchet zéro gaspillage
- 80% d'alimentation biologique
- Pédagogie innovante
- Parking

17A2 Route de la Vallée
Hameau Mesnil Grand
91410 ROINVILLE



Télécharger le dossier de préinscription

contact@luze-creches.com www.luze-creches.com @LUZE.Roinville

Etats civil

Naissance:

Noé, Andréa DALO né le 21 janvier 2024.

Morgane, Céline MARCHAND né le 1er février 2024

Décès:

Le 14 juillet 2023 : Mme Marie-Thérèse LE BRIS veuve MAZE

Le 05 juillet 2023 : Mme Marie-Thérèse, Madeleine, Etienne AUBERRTEL veuve REVERCÉ

Le 25 août 2023 : Mme Yveline, Claire BONDUE veuve BINANT

Le 18 septembre : Mme Jeanne, Léone, Désirée MONTFORT veuve LE GOFF

Le 21 octobre 2023 : Mme Nicole, Andrée, Marie veuve LECAT

Le 29 octobre 2023 : Mme Suzanne, Marie MÂLON veuve CHANTEREAU

Le 06 novembre : Mme Nicole, Denise ROUAULT veuve KHETACHE

Le 21 Janvier 2024 : Mr René, Michel GARY

Mariage :

Union de Mme Marine Guillon et de M. Randy PLUMIER le 1er juillet 2023 ;

Parrainage civil :

Mathieu BRICAULT le 2 septembre 2023 ;

« Conformément à l'article L. 2121-27-1 du code des collectivités territoriales et au règlement intérieur du conseil municipal, les groupes politiques disposent d'un espace d'expression dans le bulletin municipal ».

Groupe s'exprimant pour la majorité « Nouvel Élan »

Tous nos meilleurs vœux : Le groupe majoritaire « Nouvel Élan » vous souhaite une excellente nouvelle année pleine de santé, de succès et de bonheur, à vous ainsi qu'à vos proches ! L'année 2024 s'ouvre avec de formidables perspectives pour notre village : modernisation de notre éclairage public, revitalisation de nos commerces de centre-ville, projets de rénovation du terrain de basketball, des terrains de boules communaux, projet de création d'un parcours sport-santé, distribution de places pour les jeux olympiques à des publics cibles de la commune, etc. Malgré la lenteur du système administratif français et des contraintes multiples au premier rang desquelles la gestion responsable et rigoureuse de nos finances, notre village avance, se modernise, se dynamise ! Vous avez été nombreux à nous remercier pour l'organisation de différents événements (brocante, marchés mensuels, intervillages (en lien avec Mmes PERACHE et PETITBON), cinéma en plein air, 14 juillet, exposition de peintures, concert à l'Église, marché de Noël, etc.) qui nous permettent de nous réunir, de faire connaissance et de renforcer notre esprit de village ! Croyez-nous, nous allons continuer et amplifier ce mouvement en 2024 avec plusieurs projets : cinéma en plein air élargi si possible, loto, course roinilloise, nouveaux concerts à l'église, 14 juillet musical plus ambitieux et bien d'autres choses ! Également, nous allons repartir à votre rencontre, dans les prochaines semaines, pour échanger avec vous, identifier vos besoins et problématiques et faire un bilan de mi-mandat ! Car notre ADN est le suivant : LA PROXIMITÉ & L'EFFICACITÉ. Être à votre écoute et résoudre vos problèmes sans vous en créer de nouveau est notre mantra. Nous avons donc hâte de vous (re)voir très prochainement et vous souhaitons d'ici là une excellente continuation !

Guillaume BELLINELLI, Jean-Yves SANCHEZ, Lise DUHAY, Jonathan BENOUDNINE, Nathalie LAPINA, Hugo BARILLER, Anne BELLINELLI, Joseline PINTO.

Groupe s'exprimant pour l'opposition « Roinville Ensemble »

Nous avons eu le plaisir de participer aux vœux du 6 janvier 2024. Nous remercions M. le Maire de pérenniser cette action pour laquelle un certain nombre de participants nous ont indiqué venir pour être au courant de ce qui se passe. Aussi, nous souhaitons revenir sur certains points afin d'informer complètement les Roinilloises et Roinillois sur des dires et actions de la municipalité. Concernant le nouveau magasin Aldi, il n'y a pas d'avancée concrète puisque, lors des vœux de janvier 2023, nous devions avoir une vision plus précise avant la fin du même mois. En 2024, nous recommençons avec une nouveauté : celle de ne plus avoir d'échéance. Le loto que la mairie voulait relancer par elle-même, après les dissolutions de nombreuses associations du village, n'a pas été possible du fait des contraintes qu'une mairie doit respecter. M. le Maire l'a admis en s'adressant plusieurs fois à Madame Oziol (trésorière à la perception de Dourdan, chargée du contrôle des opérations comptables de la mairie). Le cimetière, objet de toutes les attentions !! Nous sommes désormais engagés dans une procédure de faisabilité coûteuse qui devrait prendre fin courant 2024 et à l'issue de laquelle nous devrions connaître le nombre de tombes pouvant être relevées, mais cela ne se fera pas sans délai. Que d'années perdues ! M. le Maire a aussi annoncé qu'un columbarium serait fait cette année. Or, sous la mandature précédente, un columbarium digne de ce nom a déjà été installé, constitué d'une plateforme pouvant accueillir 4 ensembles de cases en fonction des demandes. Il suffit donc de poursuivre ce qui a été entrepris et d'installer 3 nouveaux ensembles de cases sur la plateforme existante. Le marché de Noël a été un magnifique marché avec une foule d'artisans, contrairement au marché de chaque dernier dimanche du mois qui est loin de rencontrer le succès escompté. Les finances : les personnes présentes n'ont pas toutes compris la même chose. Pour certaines, il s'agit de 250.000 € de fonds de roulement, auquel cas la gestion n'est pas si rigoureuse qu'annoncée puisque la mandature précédente avait, en 2019, un montant de près de 330.000 € et de 400.000 € à la mi 2020. Pour d'autres, il s'agit d'un excédent au titre de 2023 alors que la comptabilité de l'année n'est pas encore close. Il est donc impossible de savoir s'il y a un excédent, un déficit ou un statut quo. De plus, aucune information n'a été donnée quant aux investissements réalisés et aux subventions correspondantes à percevoir. Il a de nouveau été question du changement des lampadaires actuels par de nouveaux à LED, changement qui devait être réalisé lors du 1er semestre 2023 mais qui reste toujours à réaliser en 2024. Concernant les subventions à obtenir, il ne faut pas oublier qu'elles ne sont attribuées que si les travaux ont été effectués par la commune et qu'à l'inverse, elles ne sont pas versées si les investissements ne sont pas réalisés dans un temps donné ... Pour finir, le soutien aux films sur les maladies rares. Mme Sorel, en tant que professionnelle de santé, ainsi que les deux autres membres de l'opposition ne pouvons que nous réjouir de ce soutien, mais pourquoi ne pas soutenir, par exemple, le Téléthon en lieu et place d'une association italienne ?

LE COMPOSTAGE !

Une solution pour faire maigrir
notre poubelle...



70kg
de déchets
par personne
pourraient
être compostés
chaque année !

205kg/an
d'ordures
ménagères sont
produites
par habitant

VOUS DISPOSEZ DÉJÀ D'UN COMPOSTEUR
ET SOUHAITEZ AMÉLIORER VOTRE PRATIQUE ?

VOUS SOUHAITEZ COMMENCER SANS SAVOIR COMMENT ?

LE SIREDOM vous accompagne et propose des ateliers de sensibilisation
aux bonnes pratiques du compostage

ATELIER OUVERT SUR INSCRIPTION

<https://urlz.fr/piiY>

SAMEDI 16 MARS 2024

de 14H à 16H

Grange de Malassis - 2, Chemin de Malassis
91410 ROINVILLE



Matthieu
BRASSELET
maître composteur
et Florent **PERVEZ**,
guide composteur
du Siredom



Déchets - Énergie

Siredom
Environnement

Renseignements : soscompostage@siredom.com
06 25 99 48 72 / www.siredom.com
facebook.com/groups/composterausiredom

